

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2016

Compte rendu

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué par le Maire le 26 février 2016, s'est réuni en salle du Conseil Municipal de la Mairie de Saint Maurice de Lignon le vendredi 4 mars 2016 à 20h30, sous la présidence de Madame Isabelle SERVEL, Maire de la commune.

Mme-M. SERVEL (Maire), MOREL, DEVUN, MERLE P, TARDY, PASCAL (adjoints), CLEMENCON, BERRUERO, MERLE M, VENISSE, HABAUZIT, VEILLON, LAURENT, BAYON, SERODON, FOURNIER et PEYRARD.

Absents : Mme OUILLON ayant donné procuration à Carole LAURENT
Mme PELLISSIER

Secrétaire de séance : Laure BAYON

Le compte-rendu du Conseil municipal du 22 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité

Intervention du SIPEP

Reportée au CM du mois de Mai (date à définir);

L'objet étant de connaître le fonctionnement de la production et de distribution de l'eau + devenir des syndicats de gestion des eaux.

1. COMMANDE PUBLIQUE

ETUDE DE FAISABILITE – CONSTRUCTION MAISON MSP

Le Maire rappelle au Conseil Municipal du projet de restructuration/reconstruction de la Maison de retraite de Saint Maurice et de la construction associée d'une MSP (maison de santé pluridisciplinaire).

Il a été confié à la société GERONTIM, cabinet conseil et bureau d'étude en gérontologie, une étude de faisabilité des différentes solutions envisagées pour le devenir de la maison de retraite (restructuration/reconstruction avec ou sans évolution du nombre de lit...) sur les terrains communaux de la route du stade, associées à la création d'une MSP. La MSP étant un projet porté par la commune. En effet, l'association de ces 2 projets sur un même site permettrait, entre autre, de réduire les coûts d'opération et de favoriser la coopération et la mutualisation des 2 entités.

Cette étude se déroule en 3 phases : la pré-programmation, l'étude de faisabilité, une approche financière et budgétaire, avec impact du prix de journée.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge la partie des frais d'étude relatifs à la MSP à régler à l'entreprise GERONTIM pour un montant de 1 225 € HT (sur un total de 14 700 € HT).

Fournier A : Calendrier de réalisation de cette étude ? L'étude devrait être présentée à l'ARS fin mars puis aux élus.

Pour la décision finale, il faudra attendre la validation du département et de l'ARS. Les travaux pourraient durer entre 22 et 40 mois selon le choix qui aura été fait.

Clemencon R : Que pensent les employés de la maison de retraite d'une délocalisation ? → ils sont favorables au projet global car l'extension possible sur le site actuel, il serait difficile de gérer des travaux avec les résidents en même temps, le projet est évolutif et l'existence d'un aménagement extérieur pourra permettre la prise en charge de certaines pathologies.

Quelle surface ? → ca dépend du projet qui sera retenu.

Maison de santé un peu loin de tout → l'idée est de polariser et mutualiser les services. Par ailleurs, les 2 entités sont complémentaires et permettront une coopération mutuelle. Même si elle était située en plein centre bourg, les visiteurs ou patient se déplacent en voiture. Ce n'est pas la localisation qui importe mais l'existence d'un parking suffisant.

→ F.Venisse : est favorable à cette implantation à Sabot car l'urbanisation se développe sur ce côté ouest de la commune. Cela permettra de dynamiser le secteur de Sabot, même si celle-ci aurait pu être envisagée dans le manoir du Château de Maubourg.

→ A. Fournier : on reste quand même proche du bourg et les résidents d'aujourd'hui n'ont pas les mêmes besoins qu'à l'époque où la maison de retraite s'était construite dans le bourg (la plupart ne sortent plus de la résidence)

Approuvé à l'unanimité.

2. FONCTION PUBLIQUE

TABLEAU DES EFFECTIFS 2015

Madame le Maire propose au Conseil Municipal que le tableau du personnel communal soit mis à jour, compte tenu de l'évolution des effectifs jusqu'au 31/12/2015.

AGENTS TITULAIRES GRADE OU EMPLOI	CATEGORIE	EFFECTIF AUTORISE	EFFECTIF POURVU	Dont T.N.C.
FILIERE ADMINISTRATIVE				
. Rédacteur	B	1	1	0
. Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	0
. Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	2	2	1 (17h30)
TOTAL (1)		4	4	1
FILIERE TECHNIQUE				
. Agent de maîtrise	C	1	1	0
. Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	0
. Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	13	12 Car 1 agent en dispo	5 (17h30)
TOTAL (2)		15	14	5
TOTAL GENERAL (1+2)		19	18	6
Pour mémoire situation au 01/01/2015		19	19	6

Pas de changement depuis le 31/12/2014, sauf un agent en disponibilité 6 mois depuis le 1^{er} octobre 2015.

Soit Pour le service administratif : 114,5 h

Pour le service école : 157,50 h

Pour les services techniques : 292,50

Total : 565,5 heures (titulaires uniquement – ne sont pas inclus les contrats aidés ou les CDD)

Approuvé à l'unanimité.

Evolution des effectifs titulaires à venir en 2016 :

- Avancement de grade par ancienneté : un agent devrait être nommé adjoint technique 1^{ère} classe (au lieu de 2^{ème} classe) sur 4 agents éligibles proposés.
- Avancement de grade par réussite à examen : un agent devrait passer agent de maîtrise (au lieu de principal 2^{ème} classe)
- Demande de 80% par un agent des services techniques.
- Démission d'un agent des services technique au 1^{er} avril : L'agent demande que lui soit versée une prime de départ

Lecture de ses courriers.

Les motifs de cette démission : Manque de motivation, réorientation professionnelle, le fait qu'il subisse les remarques de la population. Il part suite à une opportunité d'un autre emploi qu'il intègre début Avril.

Il souhaiterait une indemnité de départ volontaire d'un montant de 4 000 €

Il pourrait prétendre à 2 fois sa rémunération brute annuelle soit 2 * 21 000 € (la modulation en fonction de l'ancienneté est à la discrétion de la collectivité).

La commission du 08/02 n'est pas favorable au versement d'une indemnité départ volontaire pour ne pas créer un précédent et au regard des éléments de réglementation (lecture de la réglementation).

François VENISSE : dans le privé quand on part, c'est sans rien. Dans la réglementation, il semble que l'indemnité se justifie dans le cadre d'une Stratégie de réduction des effectifs. Autrement dit lorsque la collectivité souhaite réduire son nombre de fonctionnaires et les encourage à partir par le versement de cette prime. Ce n'est pas le cas ici.

Catherine VEILLON : y'a-t-il d'autre dispositif qui permettent d'accompagner le départ ? → Non.

L. BAYON : Donc c'est 4 000 € ou rien ? → Non car le montant est à la discrétion du conseil municipal

D. SERODON : Là c'est plus une démission, cela s'apparente à une rupture conventionnelle qui existe dans le privé.

P. MERLE : y'a-t'il eu des précédents ? → Démission OUI, indemnité de départ NON. Donc si on l'accepte maintenant, ça va créer un précédent. Et sur quel critère peut-on fixer l'indemnité ?

C. VEILLON : les agents ne démissionnent pas pour une indemnité, c'est parce qu'ils ont un projet.

P. MOREL : encourage à faire un geste envers cet agent. Il a été présent pendant 9 ans, a fait du bon travail → oui mais on entre dans le subjectif et comment faire pour les cas similaires à venir ?

R. CLEMENCON : Y'a-t-il un préavis ? → Non juste un délai raisonnable.

L. BAYON : Comment peut-on juger de la justification de cette prime lorsque l'on ne connaît pas le fonctionnement des agents ?--> avec des critères objectifs

J. PASCAL : le critère le plus objectif semble être le fait de création d'entreprise qui dans le cas d'un fonctionnaire ne peuvent pas prétendre à des dispositifs d'aide.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le principe de versement ou non de cette indemnité (VOTE).

Oui : (7)

Non : (9)

Blanc : (2)

3. FINANCES

DROIT DE PLACE

Vu la délibération du conseil municipal en date du 23 mars 2007 fixant les tarifs de droits de place comme suit :

Tarif trimestriel	23 euros
Tarif journée occasionnelle	5 euros

Considérant qu'aucun tarif n'était prévu pour les commerçants ambulants occasionnel hors période de marché (de type camion d'outillage), il est proposé au Conseil Municipal d'annuler la délibération prise le 23 mars 2007 et de fixer les tarifs de droits de place à compter du 1er janvier 2016 comme suit :

Forains présents sur le marché hebdomadaire – Dimanche matin :

Présent toutes les semaines/régulièrement	23 €/trimestre
Présent occasionnellement	5 €/jour

Rappel gratuité pendant 3 mois pour tout nouvel exposant au marché

Autres occupation du domaine public :

Camion outillage ou autre vente déballage	23 €/jour
Commerce ambulants présent toutes les semaines	23 €/trimestre

Certaines occupations du domaine public sont consenties à titre gratuit compte tenu de leur précarité :

- par les terrasses d'été des bars,
- pour les associations pour des ventes dans le cadre de leurs manifestations
- pour les déménagements ou travaux effectués chez des particuliers

Pour l'instant, les forains de la vogue et les exposants pour les brocantes ou lors du marché de Noël sont gérés par des associations.

Pour toute demande d'emplacement, il est nécessaire de faire une demande écrite auprès du Maire.

P. MERLE : c'est dérisoire → Alain FOURNIER en effet c'est symbolique mais ca permet de justifier auprès de nos commerçants à qui ça fait concurrence (primeur)

Approuvé à l'unanimité

BUDGET ASSAINISSEMENT COMMUNE EAU 2016 – ADMISSION EN NON VALEUR

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la trésorerie de MONISTROL/LOIRE vient d'adresser des états des taxes et produits irrécouvrables des années 2012 et 2013

Budget ASSAINISSEMENT : 114.20 €

Budget EAU : 188.44 €

Il est rappelé que l'admission de ces produits en non-valeur tend à alléger la comptabilité du receveur, mais n'implique pas l'abandon des démarches en vue de leur recouvrement.

Considérant que la personne est insolvable, il s'avère nécessaire de prendre une décision.

Il est proposé au Conseil Municipal

D'approuver les états des sommes irrécouvrables présentés par le comptable.

D'approuver les admissions en non-valeur suivantes pour les années 2012 et 2013

BUDGET ASSAINISSEMENT : 114.20 €
BUDGET EAU : 188.44 €

R. CLEMENCON : Ca représente combien chaque année ? environ 1 000 € en eau et 1000 € en assainissement mais pas d'évolutions remarquables.

A FOURNIER : par contre on a remarqué bcp d'erreur de facturation en eau et assainissement → oui le SELL a été interpellé sur ce point.

Approuvé à l'unanimité

AUTORISATION DE MANDATEMENT DES FACTURES D INVESTISSEMENT

Il est rappelé qu'il convient de détailler par délibération les montants et la nature des dépenses d'investissement qui seront réglées avant l'adoption définitive du budget.
Il est donc proposé au Conseil Municipal d'engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement suivantes avant l'adoption du budget primitif 2016, et ceci dans la limite prévue par la réglementation :

AU BUDGET COMMUNAL :

- CHAPITRE 23 : 18 000 € reconstruction d'un mur à les CHABANNERIES et à la FAYE et travaux sur le petit patrimoine communal
- 11 000 € pour la création d'une plate forme pour les jeunes sapeurs pompiers (JSP)
- 3 000 € pour les joints DENSO France au pôle multimodal

L. BAYON : pour les JSP, est-ce que cela a été vu avec eux ? → La plate forme conforme à leur demande et compte tenu des contraintes de terrain. Cela permettra de remettre en état de l'échappatoire de la RN 88.

Approuvé à l'unanimité

ERDF - REDEVANCE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune perçoit une redevance pour l'occupation du domaine public due au titre des ouvrages de réseaux de transport et distribution d'électricité conformément au décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 paru au JO le 28/03/2002.

Le plafond de la redevance est valorisé de 0,28 % sur la base de l'évolution de l'index d'ingénierie connu au 1^{er} janvier 2016. Il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer la redevance au taux maximum prévu par la réglementation, soit pour ERDF le versement de 330 € pour l'année 2016 (contre 319 € en 2015).

Pour ces redevances d'ERDF et GRDF, il est proposé de prendre une délibération permanente validant la révision de la redevance au plafond proposé.

Approuvé à l'unanimité

TRAVAUX D'EXTENSION BASSE TENSION CUBLAISE

Suite à la création d'une nouvelle maison à CUBLAISE (chez M. Barczyk), le syndicat d'électrification doit procéder à l'alimentation basse tension de la parcelle (extension souterraine du réseau électrique).

Dans le cadre de ces travaux en domaine public, la commune est tenue de participer à la fourniture des travaux de génie civil soit :

- en réalisant elle-même les travaux de génie civil (tranchée)
- en laissant le syndicat effectuer ces travaux en versant une contrepartie de 10 €/ mètre

Pour ce cas, il est proposé de laisser le syndicat effectuer les travaux et verser une contrepartie de 10 €/mètre pour un montant total de 220 €.

Approuvé à l'unanimité

4. QUESTIONS DIVERSES

MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Il est proposé une réorganisation des commissions municipales comme suit :

- Scinder la commission communication /événementiel en 2 parties

COMMUNICATION référent village EVENEMENTIEL MUNICIPAL	Réaliser site internet, faire vivre, bulletins d'info et communiqués presse+ événementiel municipal	Maire et adjoints concernés	A Berruero	C Laurent
--	--	-----------------------------	------------	-----------

*Conserver la commission « communication référent village » comme telle

* Intégrer la partie « événementiel municipal » à la commission « Vie associative » (dans la partie Cadre de vie – Social)

- Etoffer par des nouveaux membres, les commissions peu représentées (comme la commission « Communication »).

Appel à candidature :

Pour com. communication : François (sauf référent village) + Catherine en suppléance car pas possible en continu. Carole se retire.

Laure voudrait intégrer la commission événementielle.

Vote à bulletins secrets

Scinder la commission :

Oui : 16

Non : 1

Blanc : 1

Nouvelle constitution de la commission communication

Oui : 16

Non : 2
Blanc : 0

Nouvelle constitution de la commission événementielle

Oui : 18
Non : 0
Blanc : 0

TOUR DE TABLE (non exhaustif)

Roselyne PEYRARD : Serait-il possible de mettre un container à verre vers l'immeuble de l'OPAC au 54 RN? → Complicé pour la collecte mais 4 colonnes verres en plus donc une vers la ferme MOULIN.

M. CHARRAT Jérôme se plaint de recevoir toute l'eau pluviale de la route dans sa cour depuis les travaux de la 20 000 et demande à mettre une grille vers chez lui → à traiter par commission voirie.

Laure BAYON : Une matinée citoyenneté a eu lieu le 27 février avec remise du guide et livret du citoyen: peu de jeunes étaient présents (16 sur 3 classes) mais les jeunes étaient satisfaits. A reconduire les autres années.

Chantier jeunes sur Esclunes validé avec la com. Com. : 10 jeunes viendront cet été pour refaire les joints et les portes des 2 puits, la peinture des huisseries et la murette.

Club ados : entre 10 et 12 jeunes. Ouverts toutes les vacances et 1 vendredi soir / mois pour partager, construire et financer des projets. Ils envisagent de distribuer le bulletin municipal + proposer des menus travaux + fresque d'un transformateur ERDF si projet ficelé. Accompagné par Kim du centre aéré.

Création de différentes démarches auprès des jeunes de 12 à 20 ans très appréciable.

Carole LAURENT : spectacle pour le repas des aînés.

Le talon résille → 540 € + 4 repas pour 1 heure sans d'animation

Mme Renée Barbier qui adaptera ses animations : 400 €

Marie Aimée DDEVUN : a interpellé le Crédit agricole pour leur enseigne lumineuse → L'agence va faire l'effort de couper les lumières la nuit.

Remise du label de l'employeur partenaire des sapeurs pompiers.

Jérôme PASCAL : trésorerie au 04/03 : 174 000 €. Retard dans le règlement des factures d'eau lié à un dysfonctionnement du logiciel de la trésorerie.

Gaëlle TARDY : remercie les élus qui ont créé des articles du bulletin municipal. La maquette sera transmise à COURT le 15 mars donc transmission des derniers articles au plus tard le 12 mars.

Site internet : une 20taines de demandes de comptes.

Robert CLEMENCON : Des containers verre seront rajoutés comme suit : 1 Prenat + 1 aux Chabanneries + 1 croisement pré et Esclunes + 1 vers Salle des fêtes

Où en est-on du balayage de la commune ? → : Traité tous les vendredis par ½ équipe des services techniques sur ½ journée. On a remarqué de gros manque de civisme.

A FOURNIER : évoque un problème rencontré sur réunion chantier : manque d'information entre 2 réunions de chantier et aucune information sur les décisions prises dans la semaine entre 2 réunions de chantier. Il n'assistera plus aux réunions techniques tant qu'il n'y a pas de communication des informations, il n'accepte pas non plus les remarques qui lui ont été faites sur leur forme.

François VENISSE : Le conseil communautaire e eu lieu à Saint Maurice fin février, regrette que peu de personnes de Saint Maurice y aient assisté.

Il déplore aussi pas la gestion actuelle des commissions communautaires (exemple COPIL où seul les Maires sont invités, pas les autres élus). Donc invite les autres élus à participer pour montrer le poids de la commune.

Fin du conseil : 22h40

Prochain Conseil Municipal : 1^{er} avril 2016 à 20h pour le vote des budgets